



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 30 janvier 2024 à 13 h 55 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, messieurs les conseillers Daniel Champagne, président, Gilles Chagnon, Marc Bureau et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, président du comité exécutif, préside la séance.

Est également présente, M^e Véronique Denis, greffière.

CE-2024-55*

RÈGLEMENT NUMÉRO 947-2-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 947-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES, SPÉCIALES ET DES COMPENSATIONS POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2024 DANS LE BUT DE MODIFIER LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE RÉSIDENIELLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 947-2-2024 modifiant le Règlement numéro 947-2023 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour le budget de l'année 2024 dans le but de modifier les taux de la taxe foncière générale résidentielle.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif